



## **Concours de recrutement du second degré**

### **Rapport de jury**

---

**Concours :** EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE  
POUR L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS  
DE LYCEE PROFESSIONNEL

**Section :** GENIE CIVIL

**Option :** EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET ENERGIE

**Session 2016**

Rapport de jury présenté par :  
Thierry MONIN,  
Président du jury

# Sommaire

## 1. Organisation du concours 2016

## 2. Définition de l'épreuve

- a) Textes de référence
- b) Épreuve du concours : nature, durée
- c) Commentaires et recommandations

## 3. Informations statistiques

**Le rapport est rédigé sous la responsabilité du président de jury.**

L'épreuve d'admission du concours s'est déroulée au lycée Pierre Joël Bonté à Riom.

Nous tenons ici à remercier vivement l'établissement pour l'accueil qui a été réservé aux candidats comme aux membres du jury ainsi que pour l'organisation qui a été très appréciée de toutes et tous.

## 1- Organisation du concours 2016

Lieu : lycée Pierre Joël Bonté à Riom

	PUBLIC	PRIVE
Nombre de postes offerts au concours	13	1

## 2- Définition de l'épreuve

### a. Textes de référence

**BO n° 47 du 20 décembre 2012**

#### **Annexe 2-2**

*Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel*

*L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.*

*L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.*

*En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les éléments mentionnés ci-après et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.*

*À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis.*

*L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat suivant les modalités ci-après.*

*Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.*

*Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.*

*Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.*

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Pour les sections bivalentes d'enseignement général, le candidat a le choix pour le dossier de RAEP entre l'une ou l'autre des deux disciplines. Ce choix s'effectue au moment de l'inscription.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

### 1. Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

### 2. Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Pour les sections bivalentes d'enseignement général, le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier de RAEP. Lorsque l'une des valences de la section est une langue étrangère, le jury peut conduire tout ou partie de l'entretien dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

**b. Épreuve du concours : nature, durée**

Nature de l'épreuve	Durée	Détails
<b>Épreuve orale d'admission</b>		
Préparation de l'épreuve	30 minutes	en loge
Première partie de l'épreuve	30 minutes avec le jury	10 minutes maximum de présentation du RAEP par le candidat 20 minutes maximum d'entretien avec le jury
Seconde partie	30 minutes avec le jury	10 minutes maximum d'exposé 20 minutes maximum d'entretien avec le jury

### **c. Commentaires et recommandations**

#### **Première partie de l'épreuve**

Cette partie concerne la présentation du dossier de RAEP du candidat et l'entretien avec le jury.

Les candidats ont la possibilité d'utiliser tous les outils de communication numérique.

En terme de communication, il est vivement conseillé ne pas lire son support écrit ou son diaporama.

Cette première partie d'épreuve est de qualité variable et directement en lien avec la qualité du dossier RAEP élaboré. Il paraît important de s'attarder plutôt sur les recommandations autour de ce document écrit.

Ce dossier RAEP est constitué de 2 parties.

Les 2 parties doivent être paginées de façon distincte : 1/2, 2/2 et 1/6 à 6/6

#### ***Partie 1 :***

Cette partie a été globalement bien comprise et réussie par les candidats qui ont été admis.

Conseils aux candidats :

- La production doit être personnelle.
- Les responsabilités décrites ici, peuvent ne pas se limiter aux seules activités pédagogiques en face à face avec les élèves, les apprentis ou les auditeurs de la formation continue. Les responsabilités au sein des établissements peuvent aussi être précisées (professeur principal, membre du conseil pédagogique, du conseil d'administration, suivi des projets divers, suivi des PFMP...) et explicitées.
- Il est rappelé qu'il s'agit ici d'explicitier l'expérience professionnelle acquise dans le contexte de l'enseignement, comme le texte de référence le demande.

#### ***Partie 2 :***

Cette partie a été globalement bien comprise et réussie par les candidats qui ont été admis.

Conseils aux candidats :

- La production doit être personnelle.
- Les séquences et les séances présentées, doivent être en relation avec un contexte professionnel. Le sens donné aux activités pédagogiques est essentiel. Le contexte, « support de l'environnement de l'activité », doit être systématiquement décrit et exploité.  
Le problème technique à résoudre doit être explicite et clairement défini.
- Les thèmes de l'évaluation et de la gestion de la diversité des élèves doivent être abordés de façon systématique dans cette partie.
- Les référentiels de formation des filières professionnelles doivent être connus des candidats, tout au moins ceux des classes dans lesquelles ils ont enseigné. Ces référentiels ne doivent pas être découverts le jour de l'épreuve.
- Le ou les deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et portée à la connaissance du jury, doivent permettre de l'éclairer.
- L'utilisation complète des 6 pages au maximum est vivement conseillée. Un plan doit être fait.
- Le jury rappelle que ces 6 pages de la seconde partie, attestées par le chef d'établissement, ne doivent pas comporter de commentaires de sa part.

## **Deuxième partie de l'épreuve :**

Les candidats ont la possibilité d'utiliser tous les outils de communication numérique.

Les questions proposées (cf. des exemples en fin de paragraphe) sont directement en lien avec les contenus des RAEP.

Le jury ne cherche pas à « piéger » les candidats, il s'agit simplement de répondre à une question qui vise à expliciter souvent un point particulier décrit dans le RAEP du candidat.

Durant l'entretien un élargissement du débat est mené, certains candidats semblent surpris. Il est nécessaire de s'attacher à s'intéresser à tous les aspects de la fonction d'enseignant et de son environnement.

Conseils aux candidats :

- Les trente minutes de préparation doivent permettre au candidat de mener une réflexion, formalisée dans un document écrit par exemple (évidemment non évalué) mais qui pourra être un support appréciable pour lui lors de son exposé.  
Il est conseillé de ne pas consacrer ce temps uniquement à l'élaboration de diapositives, gommant ainsi toute réflexion pédagogique.
  - La présentation orale doit reposer sur un plan structuré écrit, élaboré lors de la phase de préparation.  
Le jury n'a pas d'exigence particulière sur la forme de l'exposé fait par le candidat, mais il est vivement conseillé de ne pas lire son document écrit ou son diaporama.
  - Le fonctionnement de l'établissement, la connaissance des filières dans lesquelles les candidats peuvent intervenir et des champs disciplinaires associés doivent être connus de tous.
  - L'interdisciplinarité, la gestion de la diversité des élèves, l'utilisation du numérique sous toutes ses formes, l'environnement numérique de travail, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (liste non exhaustive) sont des thèmes qui doivent être également connus de tous les candidats.
- ⇒ Sur ces deux derniers points, le jury n'attend pas que chacun soit expert de tout, il souhaite simplement pouvoir mener un échange réflexif avec un candidat averti.

## **Exemples de questions proposées aux candidats :**

- A partir de quels critères choisissez-vous la composition des équipes de travail? Comment vous assurez-vous que chaque élève du binôme est prêt pour l'évaluation certificative?
- Quelle organisation pédagogique mettez-vous en œuvre pour la séquence N°5 ? Comment évaluez-vous les compétences du socle commun en lien avec les activités développées dans la séquence N° 5 ?
- Comment organisez-vous l'évaluation CCF pour l'épreuve E33 du bac pro TFCA ? Justifiez le barème de notation et précisez les critères d'évaluation.

### 3- Informations statistiques

	PUBLIC	PRIVE
Nombre d'inscrits	34	4
Nombre de dossiers de candidatures recevables	14	3
Nombre de candidats présents	10	3
Nombre de candidats admis	8	1
Note obtenue par le premier admis	16,30	14,50
Notes obtenue par le dernier admis	8,00	14,50
Moyenne générale des admis	11,24	14,50